

COMMUNE DE MOUSTEY

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 à 19H

L'an deux mille dix-sept le vingt novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent ICHARD, Maire.

Etaient Présents : Vincent Ichard - Jean-Marie Dilhuydy - Bruno Canteloup - Patrick Gelez - Martine Boehm - Maryse D'Oliveira - Josiane Vaillant -

Etaient excusés : Danielle Brodiak-Lima - Geneviève Ennouri - Jean-Joseph Dourthe - Sylvain Vaillant -

Procuration : Danielle Brodiak-Lima a donné procuration à Martine Boehm
Geneviève Ennouri a donné procuration à Bruno Canteloup
Jean-Joseph Dourthe a donné procuration à Patrick Gelez
Sylvain Vaillant a donné procuration à Josiane Vaillant

Etait absent : Hervé Tastet

Secrétaire de séance : Patrick Gelez

Ordre du jour :

- Approbation du précédent procès-verbal
- Nomination d'un secrétaire de séance
- **Délibérations** :
 - Cession du véhicule Kangoo
 - Transaction réciproque communauté des communes - transfert de compétences
 - Défibrillateur - convention
 - Décision modificative : véhicule électrique
 - Route de Bron devis
- Informations diverses
- Questions diverses

Monsieur Patrick Gelez est nommé secrétaire de séance

- Cession du véhicule Kangoo

Vincent Ichard, Maire informe les élus que la commune de Pissos, représentée par Denis Saintorens, Maire, a fait une offre d'achat pour le véhicule Kangoo, pour un montant de 3 000 €,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de vendre le véhicule Renault Kangoo à la commune de Pissos pour un montant de 3 000 €

et

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette vente.

- Prise en charge des frais engagés par la commune pour le fonctionnement des écoles

Le Maire rappelle au conseil municipal le travail mené par la Communauté de Communes depuis le début de l'année 2017 autour des compétences scolaires et périscolaires.

La Communauté de Communes Cœur Haute Lande exerce désormais la compétence scolaire et périscolaire sur l'ensemble de son territoire. Cependant, le transfert des compétences a été progressif et les communes sont amenées à prendre en charge des frais incombant à la Communauté de Communes dans la mesure où :

- les agents exerçant 100 % de leur activité sur des compétences communautaires ont fait l'objet de mises à disposition avant transfert définitif dans les effectifs de la CDC

- les bâtiments scolaires sont majoritairement inclus dans un ensemble communal et leurs frais de fonctionnement ne peuvent être isolés des dépenses communales

- des personnels communaux sont mis à disposition pour une partie de leur temps de travail pour l'exercice de compétences communautaires

Le Maire indique qu'il est désormais possible d'établir le total des dépenses engagées par la commune, pour le compte de la Communauté de Communes et qui s'établissent de la manière suivante, ce décompte ayant été établi de manière contradictoire entre la Communauté de Communes et les communes et les communes aux vues des dépenses non dissociables présentées par les communes :

COMMUNE	FRAIS INDISSOCIABLES	MISES A DISPOSITION	ATSEM AVANT TRANSFERT	TOTAL GENERAL
MOUSTEY	25 000 €	13 268,30 €	13 366,56 €	51 634,86 €

Vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande n° 2017-01-50 du 11 janvier 2017 portant extension de la compétence optionnelle construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire d'intérêt communautaire à l'ensemble du territoire ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande n° 2017-03-91 du 9 mars 2017 portant extension de la compétence facultative Enfance-Jeunesse à l'ensemble du territoire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- * Valide le montant des frais engagés pour le compte de la Communauté de Communes
- * Donne pouvoir au Maire pour mettre en œuvre cette décision.

- Convention n° 2 d'adhésion au service PCS du CDG 40 - schéma départemental défibrillateurs :

Le Centre de Gestion des Landes et l'Association des Maires des Landes viennent de nous transmettre une proposition d'adhésion au schéma départemental défibrillateurs.

Cette convention vise à régler les problèmes rencontrés par les collectivités dans le cadre de l'équipement, ou du renouvellement en défibrillateurs. Elle propose quatre grands axes :

- une mission d'information globale ;
- une mission de formation ;
- une mission d'assistance maintenance des équipements
- une mission de mise à disposition de matériel

Le rapporteur donne lecture de la convention d'adhésion.

Compte tenu de l'intérêt que revêt pour notre collectivité la signature de cette convention et l'adhésion au schéma départemental défibrillateurs, je vous propose d'y adhérer et d'accepter, conformément à l'article 6 - conditions financières, la prise en charge des frais y afférant.

S'agissant de notre commune, le coût annuel sera de 200 €, par défibrillateur, soit globalement 200 €.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé à notre assemblée :

- de m'autoriser à signer la convention d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de Gestion des Landes
- D'intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant

- Décision Modificative : Véhicule électrique

Vincent Ichard Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'abonder le compte 2182 pour le véhicule électrique pour un montant de 18 000 € et retirer du compte 21318 Autres bâtiments publics 18 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- Devis Route de Bron - Voirie

Maryse D'Oliveira présente aux élus deux propositions de devis pour la réfection de la route de Bron, la proposition de Castillon est retenue pour un montant de 12 975 € HT

- Informations diverses :

*** Ecole, Compétence communauté de communes**

Vincent Ichard Maire, informe le conseil municipal que l'architecte est venu et que le projet de la construction de l'école de musique est tjrs prévu et qu'elle devrait être construite au fonds de la cour.

La rénovation concerne les classes et non la cour.

*** Budget assainissement**

Vincent Ichard, Maire informe les élus que Monsieur Lacoste, percepteur de Sabres s'interroge sur la régularité d'une écriture comptable entre le budget annexe « assainissement » et le budget principal de la commune, suite à la nouvelle communauté de communes Cœur Haute Lande qui prendrait la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2018. Lors du vote de son budget courant avril 2017 rien n'avait été décidé ou anticipé au niveau communauté de communes pour l'assainissement.

*** Urbanisme**

Vincent Ichard, Maire, informe les élus que le SCOT a été entérinée, et qu'il faudra au moins trois ans pour être conforme au SCOT.

*** Etude gratuite**

Une étude va être effectuée pour un chauffage avec une chaudière à bois afin de chauffer l'école, salle des fêtes, et la mairie.

*** Points de collecte - ordures ménagères**

Suite à la tournée de reconnaissance, les responsables des ordures de ménagères de Morcenx ont relevé plusieurs points de ramassages dangereux, La Nave, Le bourg de Biganon, et ont informé la municipalité qu'il fallait changer de côté certains conteneurs comme à Capsus.

Des colonnes de tri pour papier, carton, verre, plastique vont être mises au bourg, dans certains quartiers La Pendelle, ou La Nave...

*** Déchèterie intercommunale**

Vincent Ichard, Maire informe les élus que le dossier sur l'implantation d'une déchèterie intercommunale sur la commune de Moustey avance.

- Questions diverses

Monsieur Dilhuydy Jean-Marie informe le conseil municipal qu'il faudrait adhérer au contrat local de santé, Nord des Landes.

Bâches à eau

Pour la défense incendie dans les quartiers, Mme Patanchon mettrait sa prairie à disposition pour l'implantation d'une bâche.

Location communale

Mme Vaillant Josiane demande si l'appartement a été reloué. Non pas encore.

Réunion pour le 1 % lundi à 10 heures

La séance est levée.